

Intimidations... : comment sous pression en Belgique



Le 5 juin 2018, Paul Kagame était reçu en audience par le roi Philippe. Un opposant rwandais affirme avoir été sévèrement frappé ce jour-là par des partisans du régime: il a déposé plainte. © BELGA.

incident qui serait survenu au parc Royal de Bruxelles : « Une vingtaine d'individus nous ont encerclés », raconte un ancien président de Jambo. « Petit à petit, ils ont commencé à nous menacer et certains ont sorti des couteaux pour nous intimider. La réunion a été interrompue car de nombreux participants se sont enfuis. »

Groupe d'intervention

Selon Jambo, il s'agissait de l'œuvre d'un « groupe d'intervention », qui aurait été « créé en 2014 en tant que service de sécurité et de renseignement non officiel mandaté par les autorités rwandaises en Europe ». Selon Jambo, le « groupe d'intervention » est dirigé directement depuis l'ambassade du Rwanda à Bruxelles par G.N. Cet homme est bien, d'après notre enquête, un officier de renseignement des services secrets rwandais NISS, accrédité en Belgique depuis dix ans comme diplomate.

Notre enquête confirme l'existence de ce « groupe d'intervention » (ou du moins qu'il a été actif récemment) : un réseau fluide de personnes pour surveiller les manifestations et les visites de politiciens rwandais en Belgique, d'une part, et pour jouer les gros bras et provoquer des incidents lors de manifestations jugées indésirables, d'autre part. L'ambassade du Rwanda en Belgique et G.N. n'ont pas répondu à nos questions.

La couverture de diplomate – très classique – n'est pas la seule utilisée par les agents de renseignement rwandais en Belgique et en Europe. Etudiants, pseudo-membres de l'opposition et – moins classique – chauffeurs de taxi font également partie de la panoplie.

Escadrons de la mort

Reste à aborder, dans ce tableau des menaces, la face la plus sombre du régime Kagame : les assassinats et de présumés escadrons de la mort. A l'étranger, on déplore ces dernières années

plusieurs décès suspects. Voire hautement suspects. On pense à la mort dans un commissariat rwandais du musicien Kizito Mihigo. Tombé en disgrâce après la publication d'une chanson sur les souffrances des Hutus lors du génocide, celui qui avait étudié en Belgique dans sa jeunesse avait reçu des menaces de mort. En contact avec l'ambassade de Belgique sur place, il avait tenté de fuir en passant la frontière du Burundi. Arrêté en chemin le 15 février 2020, il a été retrouvé mort trois jours après dans sa cellule. « Suicide », selon Kigali. « Mensonge », selon René Mugenzi, militant rwandais des droits de l'homme. « Mihigo a été assassiné. Il était profondément religieux, jamais il ne se serait suicidé. Kizito allait à l'encontre du récit officiel du gouvernement rwandais et prônait une véritable réconciliation entre les Hutus, les Tutsis et les Twa, contrairement à Kagame. »

Pour Guy Rapaille, l'ancien président du Comité R, les escadrons de la mort rwandais sont bien actifs en Europe. Mais le sont-ils en Belgique ? Nous n'en avons trouvé aucune preuve au cours de notre enquête. Mais des indices sérieux montrent que des complots d'assassinat semblent avoir été élaborés. A commencer par l'exemple du Belgo-Rwandais Paul Rusesabagina, le héros du film *Hotel Rwanda*, condamné pour « terrorisme » à Kigali avant d'avoir bénéficié d'une libération anticipée l'année dernière grâce à la pression américano-belge. En 2018, alors qu'il vivait encore à Crainhem, Rusesabagina avait reçu des informations selon lesquelles un complot d'assassinat était ourdi contre lui (lire notre entretien par ailleurs). Le parquet fédéral a classé son enquête sans suite, faute d'avoir pu identifier des suspects.

Dans une série d'enregistrements téléphoniques appelés les « Rukara Files », dont des extraits ont été publiés, entre autres, par Michela Wrong, transparaîtrait un projet d'assassinat à l'encontre d'un opposant en Belgique, vers 2015. Forbidden Stories et ses partenaires ont obtenu une septantaine d'audios, les ont fait traduire du kinyarwanda au français et ont interrogé les acteurs présumés de cette histoire. Cependant, notre enquête ne peut pas attester

de manière irréfutable de l'authenticité de ces documents.

La Belgique trace une ligne rouge

Après une décennie riche en intimidations, menaces et violences sur notre territoire, la Belgique a décidé l'année dernière que cela suffisait. Notre gouvernement a envoyé un signal clair aux services secrets rwandais : ils devaient changer de comportement.

« Le Rwanda est particulièrement intéressé à contrer ce qu'il considère comme une « idéologie du génocide », analysent des sources bien informées. « Il s'agit d'un terme assez large qui peut englober tout, depuis diverses histoires sur le génocide perpétré contre les Tutsis jusqu'à l'opposition politique au gouvernement actuel. Bien que cela puisse être un objectif légitime dans une certaine mesure, les actions de l'Etat rwandais ont impliqué des activités clandestines inacceptables. »

Le SGRS de son côté affirme continuer à surveiller de près les activités des services de renseignement rwandais et de leurs réseaux, en étroite coopération avec ses partenaires nationaux. Il souligne que toutes les institutions belges impliquées ont la même perspective : « Une meilleure relation avec le Rwanda serait la bienvenue, mais exigerait que le Rwanda s'abstienne de toute action qui y porte atteinte. »

« En octobre 2023, j'ai eu une conversation très ouverte à Kigali avec les deux services de renseignement rwandais, dont le NISS », confirme le général Stéphane Dutron, nouveau patron du SGRS. « En tant que service de référence en matière de renseignement extérieur, il est important pour le SGRS d'entretenir de bonnes relations de travail avec ses partenaires étrangers. Mais, d'un autre côté, il nous incombe également, en collaboration avec nos partenaires, de surveiller les activités indésirables des services étrangers sur le sol belge. »

Selon M. Dutron, Kigali aurait compris le message : « Nous sommes prudemment positifs sur ce que nous observons depuis sur notre territoire national : le message semble avoir été clairement passé. » La Sûreté de l'Etat n'a souhaité faire aucun commentaire.

regardaient leurs téléphones portables », peut-on lire dans un PV rédigé par la police néerlandaise après que Ndereyehe a porté plainte pour agression. « J'ai vu les hommes traverser la route et se diriger vers nous. J'ai entendu l'un des hommes nous parler en kinyarwanda. Il nous a demandé si nous étions venus pour la manifestation. (...) Immédiatement après avoir répondu par l'affirmative à la question, j'ai regardé

de ma femme de côté et, sans crier gare, j'ai reçu un coup à la tête. »

Ndereyehe explique qu'il a dû subir un traitement des yeux jusqu'à deux ans après l'agression et que personne n'a été arrêté pour cet incident.

Un incident similaire en marge d'une précédente visite de Kagame à Bruxelles est raconté dans un article publié par Jambo en 2019.

L'article de l'association décrit un in-

Enquête sur la mort d'un journaliste honni du pouvoir rwandais

FORBIDDEN STORIES
(ADAPTÉ PAR JO. MA., L.CO.)

Je ne peux pas rentrer chez moi car une voiture me suit quand je prends une moto-taxi, quand j'entre dans un bureau, à la sortie (...) Son immatriculation est... »

En janvier 2022, le journaliste rwandais John Williams Ntwali prévient son ancien confrère Rubens Mukunzi de la surveillance constante qu'il subit à Kigali. Exactement un an plus tard, dans la nuit du 17 au 18 janvier 2023, John Williams Ntwali meurt percuté par une voiture, alors qu'il occupe le siège passager d'une moto-taxi – du moins selon la version officielle.

A 43 ans, John Williams Ntwali était le rédacteur en chef du journal *The Chronicles* et surtout, fondateur de la chaîne YouTube PAX TV / IREME News, où il était devenu, selon les mots de La Libre Afrique, « la voix des sans-voix ».

Incohérences

« Il était l'une des rares personnes à donner une voix aux personnes confrontées aux violations des droits de l'homme, critiques à l'égard des autorités », explique Clémentine de Mont-

joye, chercheuse à Human Rights Watch.

Officiellement, John Ntwali meurt dans la nuit du 17 au 18 janvier 2023. Sa mort ne sera annoncée par *The Chronicles* que le 19 janvier en fin de journée. « Ntwali n'avait aucune pièce d'identité sur lui », justifient alors les enquêteurs. Ce n'est pourtant pas ce que nous dit l'une des dernières personnes à l'avoir vu : d'après ce témoin, lors de son ultime soirée, le journaliste aurait tristement plaisanté du refus des autorités de lui attribuer un passeport en agitant sa carte d'identité comme unique sésame à sa disposition.

La localisation de l'accident va aussi évoluer au cours des déclarations officielles. Dans un premier communiqué, le porte-parole de la police routière annonce que le journaliste est mort à Kimihurura, un quartier central et animé de Kigali, où les caméras de surveillance auraient pu fournir des images de l'accident. Le jugement du procès de l'automobiliste responsable de l'accident rapporte, quant à lui, que l'accident se serait déroulé dans le district voisin de Kicukiro.

Boniface Rutikanga, l'actuel porte-parole de la police nationale rwandaise, n'était pas en poste au moment

de l'accident. « Quand un accident arrive, c'est quelque chose de très visible », admet-il. « Ce n'est pas facile de confondre une scène d'accident. » Il insiste néanmoins sur le professionnalisme des enquêteurs et en appelle à « respecter [la] souveraineté » du Rwanda.

L'heure de l'accident a également varié au fil des déclarations officielles successives. Dans un premier temps annoncé à 2 h 50 du matin par la police, il se serait en fait produit à 3 h 20, selon le jugement. Mais dans l'unique interview qu'elle a accordée à la presse, l'épouse du journaliste dit avoir reçu son dernier message à 20 h 28, annonçant simplement : « Je suis sur une moto. » Puis son téléphone se serait éteint.

Discret procès

Quant aux autres protagonistes de cet accident, difficile d'en savoir plus. Une semaine après les faits, le porte-parole du gouvernement annonçait que le chauffeur de la moto-taxi, Alex Nyagakenke, était toujours hospitalisé. Contacté dans le cadre de cette enquête pour évoquer les circonstances de l'accident, il s'est contenté de répondre : « Ce n'est pas à moi qu'il faut



John Williams Ntwali est décédé dans des conditions suspectes. © DR.

demandeur, c'est aux institutions qu'il faut poser des questions. » L'automobiliste à l'origine de l'accident a, lui, été condamné à une amende d'un million de francs rwandais (environ 700 euros) pour homicide et blessures involontaires. Malgré plusieurs tentatives, il n'a jamais décroché son téléphone.

Quant au procès, qui s'est tenu le 31 janvier 2023, différents journalistes ayant couvert l'affaire expliquent n'avoir pas été informés de sa tenue et n'avoir en conséquence pas pu s'y rendre. L'AFP confirme que « le procès n'a été ouvert au public que [pour] la

lecture du verdict ».

En 2021, face aux caméras de M6, John Williams Ntwali tenait ces propos prémonitoires : « On ne sait pas ce qui va nous arriver, mais on sait qu'un jour quelque chose va nous surprendre. » En 2024, le pays occupe la 144^e place sur 180 du classement mondial de la liberté de la presse établi par RSF. « Ces dernières années, les journalistes qui ont tenté de diffuser des informations sensibles ou critiques via les médias en ligne, notamment sur YouTube, ont été lourdement condamnés », note l'organisation.